– 9774 –

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

Direction des Libertés Publiques

Ouverture d'enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet d'acquisition de deux garages en vue de la création d'un habitat social rue de Champagne sur le territoire de la commune de Terville

Demandeur: Commune de Terville

2ème Avis

Il est rappelé que des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet susvisé, sont en cours.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance jusqu'au **22 septembre 2015 inclus**, à la mairie de Terville, aux heures habituelles d'ouverture au public et consigner leurs observations sur les registres déposés à cet effet ou les adresser par écrit à l'attention de Mme Solange ROSER, commissaire enquêteur titulaire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Terville, selon le calendrier suivant:

le 8/09/2015 de 10h à 12h

le 22/09/2015 de 15h à 17h

S'agissant de l'enquête parcellaire, la publication du présent avis est faite, notamment, en vue de l'application des articles L311-1, L311-2 et L 311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduits ci-après:

En vue de la fixation des indemnités, l'exproprient notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L 311-1 et L311-2 sont en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité."

Toute personne concernée peut demander au préfet, à l'issue de l'enquête, communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public à la préfecture de la Moselle et à la mairie de Terville, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Moselle, www.moselle.gouv.fr - publications - publicité légale toutes enquêtes publiques – enquêtes publiques hors ICPE.».

La déclaration d'utilité publique, ainsi que la cessibilité des immeubles nécessaires à la réalisation du projet feront l'objet, le cas échéant, d'un arrêté préfectoral.

LES AFFICHES MONITEUR
Nous nous chargeons de vos insertions légales pour tous les départements !

– 10368 –

COMMUNE DE GROSBLIEDERSTROFF

Approbation de la modification et de la révision allégée

PLAN LOCAL D'URBANISME

Extension du Droit de Préemption Urbain

Par délibérations en date du 07 Septembre 2015 le Conseil Municipal de Grosbliederstroff a décidé:

d'approuver la modification n°1 Plan Local d'Urbanisme,

la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

d'étendre le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU telles que définies à l'issue de la révision allégée.

Le dossier approuvé est consultable en Mairie et Préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture.

CRÉATIONS

– 10311 –

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi en date du 03/09/2015 à Réding, il a été constituée une société aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: METISEA

Forme: société à responsabilité limitée

Capital social: 4.000 €

Siège social: 6, Rue des Chevaliers 57445 Réding

Objet social: Activité : Import - Export de produits alimentaires, fruits et légumes, épices, café, cacao, vanille, huiles essentielles et produits cosmétiques, articles linges de maison, vins et bières, perruques, prêt à porter, planches en bois et divers produits artisanaux.

Durée: 99 ans

Gérant: M. **AHAMADA Assani** demeurant 6, Rue des Chevaliers, 57445 Réding.

Immatriculation: RCS de Metz

Pour avis, la Gérance

– 10340 –

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Forbach en date du 01/09/2015, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: PAKA

Siège social: 12 allée des Acacias, Forbach (Moselle)

Objet: L'acquisition et la gestion de tous biens bâtis ou non bâtis, et généralement la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital: 100 euros

Gérance: M. **Éric PACAUS**, demeurant 12 allée des Acacias, Forbach (Moselle),

Agrément des cessions: Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation: Au registre du commerce et des sociétés de Sarreguemines

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

– 10345 –

cmb
Experts Comptables

SOLQ COUSPEYRE
SARL au capital de 2 000 €
Siège social: 3, rue de Chegny
57420 Louvigny

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Louvigny du 04/09/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination:
SOLQ COUSPEYRE

Forme: Société à responsabilité limitée

Siège social: 3, rue de Chegny, 57420 Louvigny

Objet social: La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger: à titre principal:

l'exploitation de tout fonds de commerce de salon de coiffure mixte, visagiste, onglerie et commercialisation de tous produits, accessoires esthétiques s'y rattachant ainsi que la vente de bijoux fantaisie, et à titre secondaire: les prestations ci-dessus pourront être effectuées à domicile.

Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social: 2.000 euros

Gérance: Mme **Séverine COUSPEYRE**, demeurant 3, rue de Chegny, 57420 Louvigny, assure la gérance

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Metz.

Pour avis, La Gérance

– 10368 –

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Yutz en date du 31/08/2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: STI TUYAUTERIE

Siège social: *2 Esplanade de la* Brasserie, Yutz (Moselle)

Objet: fabrication de structures chaudronnées, tuyauterie + travaux de soudure; installation desdites structures

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital: 5.000 euros

Gérance: Mme **Mounira BELMOKHTAR** demeurant 2 Esplanade de la Brasserie, Yutz (Moselle)

Immatriculation: Au registre du commerce et des sociétés de Thionville

Pour avis, l'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

– 10342 –

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Porcelette en date du 20/08/2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: EURL CRUMBACH

Siège social: 4 Rue des Bruyères, Z.A. du Grunhof, Porcelette (Moselle)

Objet: négoce de toutes pièces neuves et d'occasion pour véhicules terrestre à moteur ainsi que tout produit se rapportant à l'activité; négoce de véhicules d'occasion

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés

Capital: 1.500 euros

Gérance: M. **Gilles CRUMBACH** demeurant 3 Impasse des Ormes, Diesen (Moselle)

Immatriculation Au registre du commerce et des sociétés de Sarreguemines.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

– 10326 –

Notaire

Odile CRIQUI-MARX
Laurent CRIQUI
Marie BRAUN-LEYENBERGER
116, Grand'Rue
67700 Saverne
Tél. 03 88 01 86 86

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Laurent CRIQUI, notaire associé à Saverne, le 2 septembre 2015, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes:

Dénomination:
AU POINT D'ANCRAGE

Forme: société à responsabilité limitée à associé unique

Siège: 67370 Phalsbourg, 4 rue Lobau

Durée: 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Objet social: Exploitation d'un fonds de commerce de tatouage, percing, vente de produits dérivés, dessinateur, graphiste et cours d'art plastique.

Plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et de nature à en favoriser la réalisation.

Capital social: 4.000 € divisé en 400 parts de 10 € chacune.

Apports en numéraire: 4.000 €

Gérant: M. **Jérémy MADELAINE**, demeurant à 67370 Phalsbourg, 8 rue du Château, TROIS MAISONS

Immatriculation: la société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Metz.

Pour insertion, L. CRIQUI

– 10312 –

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Metz du 12 août 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination:
MADDY CHRISTINA

Forme: Société par actions simplifiée

Siège: 2 Place Mondon, 57000 Metz

Durée: quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Metz

Capital: 5.000 euros

Objet: Toutes prestations photographiques pour tous événements publics ou privés.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions: La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président: Mme **Christine CLAUDIN**, demeurant 1 A rue des Burons 57130 Ancy sur Moselle.

Pour avis, Le Président

– 9792 –

Notaire

Sylvie KARST-LEDY
Fabrice PEFFERKORN
18, rue Poincaré
57200 Sarreguemines
Tél. 03 87 98 54 64

ADDITIF
(SASU ATHEO IMMOBILIER)

A l'annonce publiée dans ce journal le 18/21 août 2015 N° 66/67 -9792, il y a lieu de rajouter:

Exercice du droit de vote: l'associé unique ne peut pas déléguer ses pouvoirs.

L'associé unique peut prendre ses décisions d'office ou sur demande du président.

Les décisions unilatérales de l'associé unique sont constatées par un procès-verbal.

Les décisions unilatérales de l'associé unique sont répertoriées dans un registre coté et paraphé.

Cession d'actions: l'agrément à la cession sera donné par décision collective des actionnaires à la majorité des deux tiers, le cédant ne prenant pas part au vote.

S. KARST-LEDY Notaire

PREFET DE LA MOSELLE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES

AVIS

d'ouverture d'enquêtes conjointes préalable
à la déclaration d'utilité publique et parcellaire
sur le projet d'acquisition de deux garages en vue de la création
d'un habitat social rue de Champagne
sur le territoire de la commune de TERVILLE

Demandeur : Commune de TERVILLE

Par arrêté préfectoral du 17 juin 2015, des enquêtes conjointes préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet susvisé, sont prescrites.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance des pièces du dossier du 8 septembre au 22 septembre 2015 inclus, à la mairie de TERVILLE, aux heures habituelles d'ouverture au public et consigner leurs observations sur les registres déposés à cet effet ou les adresser par écrit à l'attention de Madame Solange ROSER, commissaire enquêteur titulaire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de TERVILLE, selon le calendrier suivant :

- le 8 septembre 2015 – de 10h00 à 12h00
- le 22 septembre 2015 – de 15h00 à 17h00

S'agissant de l'enquête parcellaire, la publication du présent avis est faite, notamment, en vue de l'application des articles L311-1, L311-2 et L311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique reproduits ci-après :

" En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant écrit aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'arrêté déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.
Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, tripotiers, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.
Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2 sont en demeure de faire valoir leurs droits par pétition collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité."

Toute personne connaissant peut demander au préfet, à l'issue de l'enquête, communication à ses conclusions motivées du commissaire enquêteur.
La copie du rapport [illegible] enquêteur est tenue à la disposition du public à la [illegible] TERVILLE, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la [illegible] publicité légale toutes enquêtes publiques - enquêteur [illegible]

[illegible] des immeubles nécessaires à la réalisation du [illegible]

Département de la Moselle
Commune de TERVILLE

N° dossier 2/9-2014

Certificat d'affichage

de l'arrêté portant ouverture d'enquêtes conjointes préalable
à la déclaration d'utilité publique et parcellaire
du projet d'acquisition de deux garages
en vue de la création d'un habitat social rue de Champagne
sur le territoire de la commune de TERVILLE

Je soussigné(e) PATRICK LUXEMBOURGER, Maire de TERVILLE,
certifie que l'arrêté de M. le Préfet du département de la Moselle faisant connaître au public l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet susvisé, a été affiché, avant le début de l'enquête, à compter du 20 AOUT 2015 et pendant toute la durée de celle-ci, soit du 8 septembre 2015 au 22 septembre 2015 dans la commune de TERVILLE, par affichage à la porte de la mairie et (1) sur le site de la commune : terville.fr,
sur le site de l'emplacement des garages.

Fait à TERVILLE, le 22 SEPTEMBRE 2015 (2)

Le Maire,

VILLE DE TERVILLE
Moselle

(1) indiquez les lieux d'affichage situés, le cas échéant, ailleurs qu'à la mairie,
(2) ce certificat est à compléter à l'issue de l'enquête et à insérer dans le moist

X anciens garages

Compte rendu de la réunion du 30 octobre 2012 concernant le projet d'aménagement rue de Champagne

En deux temps :

- **17 heures 30** les propriétaires sans appartement : M. Bigel, Anselmi, Hoel, Pasqualotti, (Chaouche absent)

Etaient présents :

- M Boulay et M. Ackermann, adjoints au Maire
- M. Leeman, DGS
- M. Dinhof, directeur DSTE
- Mme Nicolay, DSTE

M. Leeman présente le projet des jardins familiaux et des habitations que Batigère souhaite construire à la place des garages actuels.
M. Dinhof précise le projet de reconstruire sur un terrain de Batigere des garages neufs qui seront échangés contre les garages actuels pour les propriétaires qui le souhaitent et ce, à l'euro symbolique.
Questions/ réponses :
M. Anselmi fait remarquer que l'objectif habitations est bien avancé par Batigère. M. Leeman précise que l'objectif premier est celui de la Ville de réaliser des jardins familiaux dont la demande est forte sur Terville et ce, à l'arrière des maisons de ville.
Monsieur Anselmi évoque le problème d'inondation qu'il a connu avec des photos à l'appui.
Le problème des eaux d'exhaure étant réglé, il ne devrait plus y avoir d'inondation et les jardins familiaux plus bas que la route pourront capter l'eau.
Il est donné l'information que l'agence Rhin-Meuse va requalifier le ruisseau.
Quelle dimension des nouveaux garages : H 2.5 m, l 3.0 m, L 5.48
M .Hoel demande des places de parking pour les besoins des riverains. M. Dinhof propse que des parkings de desserte soit imposés à Batigère.
M. Pasqualotti ne souhaite plus conserver son garage. France Domaine a évalué à 5 500 euros dernier chiffre communiqué.
M. Hoel souhaite un garage à l'entrée.
M. Bigel demande l'électricité, l'idée est abandonnée.
M. Leeman annonce que les travaux sont prévus pour 2013.
M. Bigel demande le devenir du local des joueurs de quilles, c'est le problème de Batigère qui mettait à disposition.
Un club de pétanque se créé, à voir son implantation dans la zone.
M. Bigel souhaite savoir comment sera distribué les garages. A voir si entente ou tirage au sort.
Les demandes d'autorisations ont été distribuées pour retour sous huit jours.

- **18 heures 30** les propriétaires avec appartements : Leick, Savarino, Buonomano, De Araujo, Boulahssa, Hebda, Bailly, Klein, Cheraga, Wurtz, Simonini, Morillon, Peghoul, Cuzzocrea, Arokiassamy dit Roch (SCI Tina, Candiddo, Didier, Batigestion absents)

Etaient présents M Dinhof, Boulay, Leeman pour une partie, Mme Nicolay

Monsieur Boulay ouvre la séance.

Monsieur Dinhof présente le projet des jardins familiaux qui seront gérés par une association.
Il est proposé aux propriétaires des garages soit de le vendre à la commune, soit de l'échanger.

Monsieur Hebda s'oppose au projet.

Demande de barrière sur voie d'accès public rejetée.

Questions évoquées : dimensions des garages, attributions, inondations, procédure d'échange
Début des travaux 2013.

Les absents seront contactés individuellement.
Les autorisations à échanger ou vendre seront à retourner en mairie le plus rapidement possible.

GARAGES RUE DE CHAMPAGNE A RECONSTRUIRE

LISTE DES PROPRIETAIRES POUR 2 GARAGES
Mme et M LEICK Bernard 19 rue Porte de Thionville 57480 Sierck les Bains
Mme et M FEGHOUL Cherif 11 rue d'Artois 57180 Terville

LISTE DES PROPRIETAIRES POUR 1 GARAGE
M SAVARINO Antonio 34 rue du Sud 57360 Amnéville
M BUONOMANO Philippe 21 rue aux Saussaies des Dames 57950 Montigny les Metz
SCI TINA M David Frigi 4 rue du Fromenteau 57530 Colligny
Mme et M DE ARAUJO François 40 rue de Verdun 57190 Florange
Mme et M CANDIDO Valter 6 chemin des Lavandières 57700 Neufchef
Mlle BAILLY Nelly 6 rue de Picardie 57180 Terville
Mlle KLEIN Carole 4 rue de Picardie 57180 Terville
Mlle BEUF Anne 4 rue de Picardie 57180 Terville
Mlle CHERAGA Samia 4 rue de Picardie 57180 Terville
M WURTZ Claude 8 rue de Picardie 57180 Terville
Mlle SIMONINI Loredana 2 rue de Picardie 57180 Terville
Mme MORILLON Doris 8 rue de Picardie 57180 Terville
Mme et M HOEL Jacky 1 rue de Champagne 57180 Terville
Mme et M BIGEL Daniel 55 rue Maurice Barrès 57180 Terville
M CUZZOCREA Michel, 6 rue de Picardie 57180 Terville
M AROKIASSAMY dit ROCH Fabrice, 2 rue de Picardie 57180 Terville.

TOTAL DES GARAGES A RECONSTRUIRE AU NOMBRE DE 20

3 garages à acheter (Anselmi, Pasqualotti et Chaouche)

2 garages sans accord (Boulahssa et Hebda)

1 garage propriété Ville

Fait le 15 juin 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LORRAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
DIVISION DOMAINE
1, rue François de Curel
B.P 41054
57036 METZ CEDEX 1
Réception sur rendez vous

Pour nous joindre :
Affaire suivie par : Bernard ANSELMI
Téléphone : 03 87 52 96 62
Télécopie : 03 87 52 96 84
Courriel : bernard.anselmi@dgfip.finances.gouv.fr

V/Réf. : votre courrier du 23/03/2015
N/Réf. : Évaluation n° 2015 - 666 V 0591

METZ, le 30 mars 2015

Monsieur le Maire
Route de VERDUN
BP 50010
57181 TERVILLE CEDEX

Monsieur le Maire,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé communication de la valeur vénale de 2 garages da le cadre d'une déclaration d'utilité publique en cours.

Nature de l'immeuble - Adresse : Commune : TERVILLE. Garages situés rue de Champagne (zo UD du POS).

Propriétaires présumés - désignations cadastrales: M. et Mme HEBDA Bogdan (section 1 parcelle n°877 de 18 m²) ; Mme BOULAHSSA Jasia (section 1 parcelle n°905 de 18 m²).

Compte tenu des données les plus récentes du marché immobilier local, la valeur vénale de ces biens e fixée à **5 500 € par garage.**

A ce montant, dans le cadre de la DUP, est ajoutée une indemnité de remploi s'élevant à **1 075 € p garage**.

La présente évaluation est valable un an. Passé ce délai, il conviendra de saisir une nouvelle fois service du Domaine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur Régional des Finances Publiques
et par délégation,
L'Adjointe au Responsable de la Division Domaine

Christiane PAUCHET

TERVILLE

PUBLIQUE FRANCAISE
Mairie de TERVILLE

route de Verdun
BP 50010
181 Terville CEDEX

tél. : 03.82.88.82.88
fax : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

Terville le 30 mai 2013

Madame Jasia BOULHASSA
34 route de Borny
57070 METZ

N/réf. : Direction des Services Techniques et de l'Environnement
Objet : projet d'aménagement de jardins familiaux - rue de Champagne

Madame,

Dans le cadre du projet communal d'aménagement de jardins familiaux et du projet d'habitat « Batigère » rue de Champagne, la Ville de Terville avait pris l'initiative de réunir l'ensemble des propriétaires de garages situés à l'emplacement des futurs jardins familiaux et de leur présenter ce projet.

Lors de cette réunion, il vous était proposé d'échanger votre actuel garage pour un garage neuf situé à proximité de l'actuel emplacement, à l'arrière de la rue de Picardie. Dans cette perspective, la Ville de Terville s'est bien évidemment engagée dans la construction des nouveaux garages, dans la réalisation de la voie d'accès et de son éclairage.

Ce projet de réalisation de jardins familiaux est important pour de nombreuses familles ne disposant pas forcément aujourd'hui de moyens de subsistance suffisants et la condition de leur réalisation repose sur votre acceptation de principe d'échange de garage ou de revente à la commune au prix de 5 500 € tel que nous avions pu vous l'exprimer lors de notre rencontre.

Aussi, je vous serais particulièrement reconnaissant, dans la mesure où vous aviez formulé un avis positif, de bien vouloir retourner le talon ci-joint dûment rempli afin que la commune puisse engager les démarches administratives utiles.

Mes services se tiennent bien évidemment à votre entière disposition pour de plus amples renseignements - M. Robert Dinhof, 03 82 88 82 88 -.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,

VILLE DE TERVILLE
Moselle

Raymond Ackermann
Adjoint délégué

MAIRIE DE TERVILLE
14 JUIN 2013
N° 75419

BOULAHSSA JASIA
34 ROUTE DE BORNY
57070 METZ

Poste le 17/6/13 | copie X

METZ ,
Le 13/06/2012

Objet :
Projet d'aménagement des jardins familiaux rue de Champagne
Projet d'habitat « Batigère »

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier du 30 mai dernier et celui-ci n'a pas manqué de me surprendre.

En effet, il laisse supposer que j'aurais manifesté mon accord à l'opération projetée lors de la réunion du 30 octobre 2012.

En réalité, j'ai manifesté lors de cette réunion mon plus profond désaccord, comme d'autres présents dans la salle, et je croyais avoir été suffisamment claire.

Comme cela ne semble pas avoir été le cas, je vous confirme par la présente que je refuse catégoriquement de céder le garage dont je dispose actuellement.

Vos offres alternatives ne tiennent absolument pas compte de l'ensemble des paramètres induits par ce projet, à savoir la dépossession de mon garage, la construction d'un nouveau garage sur un terrain m'appartenant déjà, les nuisances liées au projet qui auront un impact direct sur la valeur de mon patrimoine immobilier.

Enfin, les alibis sociaux avancés me donnent le sentiment que ce projet, plutôt que de favoriser la mixité urbaine, renforcerait par l'installation de logements sociaux dans un quartier déjà populaire, la « gettoisation » de couches sociales défavorisées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes salutations distinguées.

Mme BOULAHSSA

19/6/13

Terville le 14 avril 2014

TERVILLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
Boite Postale 50010
57181 Terville CEDEX

Tél : 03 82 88 82 88
Fax : 03 82 34 22 21

www.terville.fr

Madame et Monsieur
Bogdan HEBDA
2 rue de Picardie
57180 TERVILLE

N/réf : DSTE

Objet : projet d'aménagement de jardins familiaux-rue de Champagne

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet communal d'aménagement de jardins familiaux et du projet d'habitat « Batigere » rue de Champagne, la Ville de Terville avait pris l'initiative de réunir l'ensemble des propriétaires de garages situés à l'emplacement des futurs jardins familiaux et de leur présenter ce projet.

Lors de cette réunion, il vous a été proposé d'échanger votre actuel garage pour un garage neuf situé à proximité de l'actuel emplacement, à l'arrière de la rue Picardie Dans cette perspective la Ville de Terville s'est bien évidemment engagée dans la construction des nouveaux garages, dans la réalisation de la voie d'accès et de son éclairage

Ce projet de réalisation de jardins familiaux est important pour de nombreuses familles ne disposant pas forcément aujourd'hui de moyens de subsistance suffisants et la condition de leur réalisation repose sur votre acceptation de principe d'échange de garage ou de revente à la commune au prix de 5 500 euros tel que nous avions pu vous l'exprimer lors de nos rencontres

N'ayant pas reçu d'accord à ce jour, je vous demande de me donner votre réponse par écrit, sous huitaine

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées

Pour le Maire

VILLE DE TERVILLE Moselle

Adjoint délégué

MAIRIE DE TERVILLE
23 AVR. 2014
N° 18944

Terville 20-04-2014

Monsieur
Bogdan HEBDA

Monsieur
On réponse a votre lettre a propos du projet d'aménagement de jardins familiaux-rue de Champagne .

Je ne saurais donnée une réponse favorable a votre demande,car j'estime qu'ils y a assez de voitures qui nous polluent la vie devant notre appartement , pour nous construire des parkings et des garages derrière, pour pouvoir nous enfumer est nous assourdir complétement.

De plus Vous avez assez d'argents pour construire des garages et parking mais dans notre cas la priorités serait de réhabilité les appartements qui ont étaient délaisser est non remis on état depuis Février 2010 après le sinistre que nous avons vécu .

Je prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

8914

Par arrêté du 16 JUIN 2015, le préfet de la Région Lorraine, préfet de la Moselle, a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire destinée à l recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés, ainsi qu'à vérifier contradictoirement la détermination des parcelles ou partie de parcelles à exproprier pour le projet : pour l'acquisition de deux garages en vue de la création d'un habitat social rue de Champagne à Terville

J'ai l'honneur de vous informer que cette enquête parcellaire sera ouverte à la mairie de TERVILLE

du 8/09/15 au 22/09/15 samedi où vous pourrez consulter les dossiers parcellaires pendant la durée de celle-ci de 8H30 à 12 H de 13 H 30 à 17 H 00 (dimanches et jours fériés exceptés) et consigner éventuellement vos observations sur les registres d'enquête ou les adresser à M ou Mme Solange ROSER désigné(e) commissaire enquêteur à la mairie de TERVILLE.

En outre, je vous prie, en application des dispositions de l'article R.11-23 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique qui prévoit que les propriétaires expropriés sont tenus de fournir toutes indications utiles relatives à leur identité, de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de l'adresser à : MAIRIE rue de Verdun BP 50010 57181 TERVILLE

J'appelle votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ce questionnaire de façon rapide et précise. La précision des renseignements conditionnera le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées.

La présente notification est faite en vue de l'application des dispositions de l'article L.13-2 Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique reproduit ci-après : *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.*

A TERVILLE, le 7/07/2015 (signature,

VILLE DE TERVILLE Moselle

J P. BOULAY

↑ partie à conserver par le destinataire ↑

✂

↓ partie à renvoyer ↓

voir au verso

Désignation des parcelles (1)							
	Désignation cadastrale				contenances parcellaires (en m²)		
n° d'ordre au plan parcellaire	Section	n°	Adresses ou lieux-dits	Nature	Cadastrales actuelles	A acquérir	restant après l'acquisition
Commune de :							
TERVILLE	11	905	RUE DE CHAMPAGNE	dépendance bâtie	18	18	0
TERVILLE	11	854	RUE DE CHAMPAGNE	sol	171	171	0
					119	119	

En provenance de :

~~Mme Jusia BOULAHSSA~~
~~34 route de Bouzy~~
~~57270 METZ~~

SGR 2 V21 MSR 2A 12-1090115 06-14

Présenté / Avisé le : 10/7/15
Distribué le : 14/7/15

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment

LA POSTE

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 107 953 8885 6

Renvoyer à FRAB

MAIRIE DSTE/MN
Rue de Verdun
BP 50010
57181 TERVILLE Cedex

MAIRIE DE TERVILLE
28 JUIL. 2015
N° .....

R1 AR

09-07-15
721 L1 0C0940
1CFD 570700

005,05
HU 192762

Restitution de l'information à l'expéditeur
La Poste a tout mis en œuvre pour distribuer ce pli.
Celui-ci vous est cependant retourné pour la raison suivante :
La Poste has made every effort to deliver this item
However, we are returning it for the following reason :

Défaut d'accès ou d'adressage
Address illegible / inaccessible

Destinataire inconnu à l'adresse
Addressee unknown at marked address

Pli refusé par le destinataire
Delivery refused by addressee

Pli avisé et non réclamé
Unclaimed recorded delivery

LA POSTE

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
n° de l'envoi : 1A 107 953 8883 2

COURRIER SUIVI

Monsieur Bogdan HEBDA
2 rue de Picardie
57180 TERVILLE

T18 Avisé
Terville le
10/07

LA POSTE
Destinataire
Monsieur Bogdan HEBDA
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale
2 rue de Picardie
Adresse
57180 TERVILLE
Code postal
Commune
Présenté / Avisé le : 10/07/15
Distribué le :
Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire
☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....
Signature
SGR 2 V21 MSR 1A. (2-1090115 06-14

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'envoi : 1A 107 953 8883 2

Expéditeur
Mairie DSTE / MN
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale
Rue de Verdun
BP 50010
Libellé de la voie

N°

VE DE DISTRIBUTION

Par arrêté du 16 JUIN 2015, le préfet de la Région Lorraine, préfet de la Moselle, a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire destinée à recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés, ainsi qu'à vérifier contradictoirement la détermination des parcelles ou partie de parcelles à exproprier pour le projet : pour l'acquisition de deux garages en vue de la création d'un habitat social rue de Champagne à Terville

J'ai l'honneur de vous informer que cette enquête parcellaire sera ouverte à la mairie de TERVILLE du 8/09/15 au 22/09/15 samedi où vous pourrez consulter les dossiers parcellaires pendant la durée de celle-ci de 8H30 à 12H de 13H30 à 17H00 (dimanches et jours fériés exceptés) et consigner éventuellement vos observations sur les registres d'enquête ou les adresser à M ou Mme Solange ROSEZ désigné(e) commissaire enquêteur à la mairie de TERVILLE.

En outre, je vous prie, en application des dispositions de l'article R.11-23 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique qui prévoit que les propriétaires expropriés sont tenus de fournir toutes indications utiles relatives à leur identité, de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de l'adresser à : MAIRIE rue de Verdun BP 50010 57181 TERVILLE

J'appelle votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ce questionnaire de façon rapide et précise. La précision des renseignements conditionner le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées.

La présente notification est faite en vue de l'application des dispositions de l'article L.13-2 Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique reprodu ci-après : *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, so l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de fair connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer de servitudes. Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.*

A TERVILLE, le 7/07/2015 (signature

VILLE DE TERVILLE Moselle

J.P. BOULAY

↑ partie à conserver par le destinataire ↑

✂

↓ partie à renvoyer ↓

voir au verso

Désignation des parcelles (1)							
	Désignation cadastrale				contenances parcellaires (en m²)		
n°d'ordre au plan parcellaire	Section	n°	Adresses ou lieux-dits	Nature	Cadastrales actuelles	A acquérir	restant après l'acquisition
Commune de :							
TERVILLE	11	877	RUE DE CHAMPAGNE	dépendance bâtie	18	18	0
TERVILLE	11	858	RUE DE CHAMPAGNE	sol	246	246	0
					1/15	1/15	

Location
(2) Parcelle louée à M
demeurant (adresse complète)
(2) Parcelle non louée

	Origine de propriété (3)
n°de parcelle (4)	(succession, acquisition, testament, jugement). Indiquer : date de l'acte, nom du notaire, référence de la mention de transcription ou publication hypothécaire.

Questionnaire relatif à l'identité du propriétaire (5)
Le(s) soussigné(s) déclare(nt): 1°Etre *ou* Ne pas être (2) le(s) propriétaire(s) de(s) immeuble(s) désigné(s) ci dessus; 2°Connaître *ou* Ne pas connaître (2) le propriétaire dudit (ou desdits) immeuble(s); 3°Certifier l'exactitude des renseignements qui sont fournis au verso. Fait à _____, le _____ *(signature)*

(1) A remplir par l'Administration expropriante. (2) Conserver les mentions utiles. (3) A demander au notaire, le cas échéant.
(4) correspond au n°d'ordre du tableau ci-dessus. (5) Dans le cas d'indivision, joindre en annexe l'identité des copropriétaires.
(6) Lorsque le déclarant n'est pas le propriétaire, il doit néanmoins remplir le questionnaire, même partiellement, en formulant toutes réserves. S'il n'est plus propriétaire il précisera à l'Administration la nature et la date de l'acte de mutation ainsi que les noms et adresse du nouveau propriétaire

Par arrêté du 16 JUIN 2015, le préfet de la Région Lorraine, préfet de la Moselle, a prescrit l'ouverture d'une enquête parcellaire destinée à recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres intéressés, ainsi qu'à vérifier contradictoirement la détermination des parcelles ou partie de parcelles à exproprier pour le projet : pour l'acquisition de deux garages en vue de la création d'un habitat social rue de Champagne à Terville

J'ai l'honneur de vous informer que cette enquête parcellaire sera ouverte à la mairie de TERVILLE

du 8/09/15 au 22/09/15 (samedi) où vous pourrez consulter les dossiers parcellaires pendant la durée de celle-ci de 8H30 à 12 H de 13 H 30 à 17 H 00 (dimanches et jours fériés exceptés) et consigner éventuellement vos observations sur les registres d'enquête ou les adresser à M ou Mme Solange ROSER désigné(e) commissaire enquêteur à la mairie de TERVILLE.

En outre, je vous prie, en application des dispositions de l'article R.11-23 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique qui prévoit que les propriétaires expropriés sont tenus de fournir toutes indications utiles relatives à leur identité, de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de l'adresser à : MAIRIE rue de Verdun BP 50010 57181 TERVILLE

J'appelle votre attention sur l'intérêt que vous avez à remplir ce questionnaire de façon rapide et précise. La précision des renseignements conditionnen le paiement rapide des indemnités qui vous seront allouées.

La présente notification est faite en vue de l'application des dispositions de l'article L.13-2 Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique reprodui ci-après : *En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, so l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de fain connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer de servitudes.Les autres intéressés seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à l'indemnité.*

A TERVILLE, le 7/07/2015 (signature)

VILLE DE TERVILLE Moselle

J.P. BOULAY

↑ partie à conserver par le destinataire ↑

✂

↓ partie à renvoyer ↓

voir au verso

Désignation des parcelles (1)							
	Désignation cadastrale				contenances parcellaires (en m²)		
n° d'ordre au plan parcellaire	Section	n°	Adresses ou lieux-dits	Nature	Cadastrales actuelles	A acquérir	restant après l'acquisition
Commune de :							
TERVILLE	11	877	RUE DE CHAMPAGNE	dépendance	18	18	0
TERVILLE	11	858	RUE DE CHAMPAGNE	bâtie sol	246 1/15	246 1/15	0

En provenance de :

~~Mme Carolle HEBDA~~
~~2 rue de Picardie~~
~~57185 TERVILLE~~

SGR 2 V21 MSR 2A 12-1080115 06-14

Présenté / Avisé le : 10/07/15
Distribué le : 21/07/15

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

Signature (Prénom et Prénom)

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : **AR 1A 107 953 8884 9**

Renvoyer

TERVILLE 15 21 JUIL 2015 MOSELLE

MAIRIE DSR
Rue de Verdun
BP 50010
57181 TERVILLE Cedex